

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller-e-s présent-e-s : 13

Nombre de conseiller-e-s absent-e-s : 2

Étaient présent-e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémouhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Étaient absent-e-s :

Patricia Dumas donne procuration à Isabelle Baas

Pierre Bonnard donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 29 août 2024

Secrétaire de séance : Etienne Careil

OBJET : Révision des tarifs pour le contrôle des assainissements non-collectifs

Les tarifs du prestataire Holocène ont évolué comme convenu dans leur contrat avec le groupement de commande des communes des Monts du Pilat.

Voici la proposition des nouveaux tarifs pour les usagers compte tenu de cette augmentation :

Commune non assujetties à la TVA	Ancien tarifs commune	Prix Holocène TTC	Frais administratif	Redevance nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	93 €	107 €	7 €	114 €
Contrôle en cas de vente	99 €	121 €	18 €	139 €
Contrôle de conception sans rejet	59,40 €	72 €	18 €	90 €
Contrôle de conception avec rejet	121 €	148 €	18 €	166 €
Contrôle de bon exécution	165 €	201 €	18 €	219 €

Pénalité pour
absence au RDV

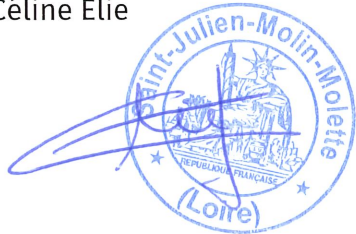
16 €

0 €

16 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE les nouveaux tarifs applicables aux usagers pour le contrôle de
l'assainissement collectif ;
DIT qu'ils sont applicables à compter de ce jour, jeudi 05 septembre 2024.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Etienne Careil

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Etienne Careil, the secretary of the session.